



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

Avis public concernant la deuxième année d'application du rôle triennal

AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Val-des-Lacs)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Val-des-Lacs** sera, en **2026**, en vigueur pour son **2e** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à nos bureaux, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

***Municipalité de Val-des-Lacs
349 chemin de Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0***

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **416-2024** de la **MRC des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Val-des-Lacs, ce 22 septembre 2025.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière